

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 15 MARS 2021
PROCES-VERBAL NO 37

Page 289

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

M. Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité ainsi que les nouveaux élus présents. Il salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région. Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Il donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Excusés : Madame Steiner Bernadette
 Messieurs Ackermann Jean-Claude, Coigny Sylvain, Liechti Nicolas, Porchet
 Christophe,

Absent : Monsieur Bornet Gaël

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 janvier 2021

Le président demande à l'assemblée de prendre note de la correction suivante :

Page 286 M. Bernard Krieger ...et que personne n'a le droit de s'approprier politiquement...

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Séance d'installation des nouvelles autorités communales pour la législature 2021-2026 : le président prie l'assemblée de noter que cette séance est prévue le 1^{er} juin à 20h30.

Elections communales et votations fédérales du 7 mars 2021 : le président remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de cette journée. Les deux membres de l'administration communale, les conseillères et conseillers communaux, électrices et électeurs ayant participé au dépouillement, les membres du bureau et surtout notre secrétaire, Nicole Bachmann pour le magnifique travail de préparation et la parfaite gestion organisationnelle de cette journée. Nous étions 21 personnes dispersées sur 7 places de travail et sur 3 étages. Nous avons pu bénéficier d'une collation de midi prise dans la salle au-dessus du kiosque.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Courrier de Madame Jeannette Regan : nous avons reçu le courrier de Mme Regan, membre des Grands-parents pour le climat. A mon sens, certains sujets de ce courrier sont de la compétence de la municipalité, d'autres du canton et voire même de la confédération. Etant donné que les présidents des groupes politiques ont tous reçu ce courrier, ce dernier a certainement été abordé dans les séances de groupe. La discussion est ouverte au sujet de ce courrier. La parole n'est pas demandée.

Un postulat a été déposé par le conseiller Hanspeter Tschäni, le président lui donne la parole.

M. Hanspeter Tschäni

Lors de la dernière séance de conseil communal, en réponse à une intervention de notre collègue Soprano Marinelli, il y a eu un échange au sujet de l'agenda 21. Durant cet échange, la municipalité nous a informés que l'Agenda 21 a été remplacé par l'Agenda 2030. Nous avons continué cette discussion au sein du groupe PLR et avons constaté que l'Agenda 21 n'avait pas été simplement remplacé par l'Agenda 2030 mais que ce dernier a un champ d'application beaucoup plus large que son prédécesseur. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il serait nécessaire d'avoir plus d'informations au sujet d'Agenda 2030 et sur la manière dont ses objectifs pourraient être mis en œuvre à Yvonand. Nous sommes également conscients que le PLR s'est présenté pour les élections communales avec le slogan « Yvonand Demain » et a également mis en évidence le développement durable qui devrait inspirer les démarches futures. Il nous semble que l'Agenda 2030 a le potentiel d'être un outil très utile pour guider ces démarches. Mais pour qu'elles puissent mener aux résultats espérés, il faut que tous les acteurs potentiels soient informés des objectifs de cet agenda, en partageant les idées et collaborent pour les mettre en pratique. Ceci est le but du postulat que je vais vous présenter. Avec ce postulat, adressé à la municipalité, nous ne voulons pas dire qu'il incombe uniquement à cette dernière de mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030, mais il serait également faux de laisser tous les travaux au petit groupe de coordination. « Yvonand Demain » s'adresse à tout le monde et nous concerne tous. Dans cet esprit, nous espérons que vous soutiendrez ce postulat. Lecture du postulat annexé au présent procès-verbal.

M. Romano Dalla Piazza

J'ai pris note de la demande. Voici déjà quelques informations. Le groupe Coordination 21 existe depuis quelques temps, c'est une association de collectivité pour le développement durable. La commune est inscrite dans cette association. C'est par ce biais que notre déléguée Agenda 2030 a disposé du guide pratique de mise en œuvre des 17 axes stratégiques de l'Agenda 2030. La période Covid a été utilisée, en grande partie, à définir les actions prévues dans le cadre d'Agenda 2030 pour la municipalité et la commune au sens large. A ce jour, l'information n'est pas remontée à la municipalité. Ce projet dépasse les ambitions de l'Agenda 21 et chaque dicastère est directement impliqué dans la mise en œuvre de ces actions. Il me semble judicieux d'attendre le renouvellement des autorités communales pour qu'une fois discutées au sein de la municipalité, ces actions soient déployées non pas à l'échelle d'une année mais sur une législature. Qui dit actions dit budget et mise en œuvre. Il est clair que ni la municipalité ni le conseil communal ne va décider seul. La municipalité devra définir si des démarches participatives, impliquant la population ou d'autres groupes directement concernés telles sociétés sportives, culturelles etc, seront lancées. Agenda 2030 sort du cadre des seules instances politiques. En ce qui concerne vos remarques; information : une fois que la municipalité sera informée des souhaits de notre déléguée Agenda 2030 sur la manière de déployer ses idées, je m'engage à ce que la municipalité fasse remonter ces informations auprès du conseil communal. Comme vous le mentionnez, ce projet touche tous les dicastères. Ceci implique une planification budgétaire des actions jusqu'en 2026. Je vous rappelle que chaque année, le rapport de gestion contient le bilan des actions menées dans le cadre du dicastère 06. Toutes les actions ont donc été discutées en commission de gestion, elles sont répertoriées sur une page du site internet de la commune accessible à toute la population. Je reviendrai vers vous avec la suite des opérations et avec, je l'espère, l'appui de mes collègues de la municipalité vu que cela sort du cadre du dicastère 06.

M Hanspeter Tschäni

Il s'agit d'un projet à long terme, je n'attends pas une réponse immédiate mais il me semble important que l'on puisse réfléchir à ce projet et que les avancées du dossier soient communiquées au conseil communal. Le fait d'attendre la nouvelle législature et d'analyser la question me paraît judicieux. Toutefois, sur le site de la commune, les activités listées sont celles de 2011 et 2014, la population ne peut ainsi pas être informée de l'état actuel du dossier. J'ai aussi constaté que tout le monde n'est pas au fait de ce qu'est l'Agenda 2030, il faudrait informer à ce sujet.

M. Romano Dalla Piazza

Le journal communal a systématiquement relayé les actions ou les engagements d'Agenda 21. Il y a d'autres moyens d'information que le site de la commune. J'ai pris note de votre remarque. Nous n'avons pas attendu Agenda 2030, nous avons utilisé l'interruption des activités dues au Covid afin que notre déléguée puisse travailler sur ce guide pratique. Arrivé au bilan, il est temps que la nouvelle municipalité soit informée de ses choix et des lignes directrices envisagées afin de pouvoir communiquer à ce sujet.

M. Philippe Moser

Je vous rappelle qu'à l'époque nous n'avons pas signé un Agenda 21 mais une charte Agenda 21, ce qui est un peu moins contraignant. Nous avons alors fait appel à des professionnels afin de mener une analyse. Cela nous a permis d'avoir une réflexion large sur ce qu'était cet Agenda 21 et sur ce qu'on voulait pour Yvonand. La charte nous permettait de faire un pas dans cette direction sans devoir assumer l'entier d'un Agenda 21. Il est possible que nous demandions, à nouveau, à un spécialiste de faire le point sur l'Agenda 2030, sur la situation actuelle, afin de savoir si la charte signée dans le passé est toujours en adéquation avec ce que nous voulons pour le futur. Le cas échéant il est possible que nous proposons une modification de la charte. Cela prendra du temps avant que nous revenions devant vous avec des objectifs clairs.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

d. Communications de la Municipalité

Mme Emmanuelle Bigot

Bureaux de l'administration communale : la place manque, une réflexion est en cours. Il est envisagé d'installer des bureaux à la Grand-Rue 15. Cela fera l'objet d'un préavis. Notre but est de pouvoir offrir des postes de travail supplémentaires, d'améliorer la discrétion et l'anonymat pour les usagers, de moderniser l'ergonomie du mobilier. Nous souhaitons garder les services regroupés au centre du village.

Ordre de démolition pour le Refuge du Lac : des discussions sont en cours avec le canton concernant cet ordre de démolition. Je suis confiante.

Salle polyvalente : Expertise AEAI : nous sommes en attente d'un dossier. Eclairage : le point est en suspens, ces travaux devront être couplés avec des travaux de rénovation au niveau électrique.

Equipe de conciergerie : nous avons trouvé la personne qui convient avec Mme Anouck Sansonnens. Elle débutera le 1^{er} juin. Elle a fait ses preuves dans un poste précédent. Avec son engagement, nous amenons un excellent élément féminin à la conciergerie.

Pavillon enfantine : tous les travaux sont terminés. Les coûts finaux correspondent à la prévision.

Brit II : légionellose. Nous procédons à la désinfection des tuyaux. Nous n'avons pas toutes les offres et nous devons peut-être faire appel aux services d'un ingénieur.

Salle de gym triple : le planning est respecté, la livraison est maintenue pour la fin 2021. Nous devrions réaliser une installation photovoltaïque avec un partenaire romand. Nous étions ambitieux en pensant alimenter tout le site, la connexion entre les bâtiments fait gonfler les coûts. Pour l'instant, nous allons nous borner à l'autoconsommation pour la seule salle de gym. Le raccordement des autres bâtiments sera envisagé au fur et à mesure des travaux à réaliser sur le site. Projection de photos. La couleur extérieure est validée, nous sommes encore en discussion au sujet des teintes intérieures. La consultation des riverains a été reportée. En ce qui concerne le suivi des coûts, outre des points déjà évoqués devant vous, des rideaux acoustiques ont été prévus nécessitant également une adaptation de la ventilation. Une information vous sera donnée lors du conseil d'avril.

Fissure dans l'abri PC : des relevés ont été faits. Cette fissure n'est pas en lien avec les travaux en cours sur le site.

Parking collège : des travaux importants auront lieu durant l'été. Ils comprendront des travaux d'infiltration afin que nous respections les normes en ce qui concerne la récupération des eaux.

Romano Dalla Piazza

Route de Rovray : l'étude est en cours.

Trottoir de la rue de la Maugettaz : la proposition des services de l'Etat, d'élargir le trottoir sur toute la longueur du tracé, a initié une réflexion au sein de la municipalité afin de trouver une solution de modération de la vitesse. Le voyer des routes a été informé de notre souhait de réduire, ponctuellement, le gabarit routier sur cet axe. Cela lui convient étant donné que la rue de la Maugettaz pose un problème de sécurité et de vitesse à l'entrée du village. Il a appuyé la création d'une chicane avant le passage du chemin des Condémines. Projection de plans. Un deuxième élément positif est que le voyer des routes est prêt à ne pas lancer un examen préalable pour ce projet et à l'intégrer dans les travaux déjà envisagés. Le deuxième point est la création de deux réductions de gabarit ponctuelles de 6 m à 4.80 m de large ce qui permet le croisement confortable de deux véhicules à 30km/h. Cette modération du trafic est fortement soutenue par le voyer des routes car elle permet d'atteindre les buts recherchés. Le bureau RLJ finalise les plans selon les propositions et décisions de la municipalité. Il prépare également le dossier de soumission de cet ouvrage complet, y compris les travaux souterrains, conduites d'eau potable et claire, etc. J'envisage une mise à l'enquête de 30 jours en avril 2021 en intégrant le projet de portail d'entrée, pré-validé par la municipalité. La suite comprendra l'appel d'offres aux entreprises afin de préparer la demande de crédit destinée au conseil, prévue pour juin 2021. Sous réserve du droit des tiers, des oppositions et de l'acceptation de la demande de crédit, les travaux sont envisageables en automne 2021.

Accès à la future zone sportive envisagée à l'entrée du village : nous avons vérifié si l'implantation des infrastructures sportives peut cohabiter avec un élargissement du gabarit de la route cantonale hors localité à 7 m et avec l'intégration d'une piste cyclable double sens de 3 m. Ce mandat a été confié à Perret-Gentil SA qui a démontré la faisabilité. Le projet a été présenté au voyer des routes. Il nous a demandé de clarifier la question de la circulation, de l'accès et du stationnement sur cette infrastructure, ce que nous avons fait en confiant le mandat au bureau Christ et Gyax. Pour répondre aux besoins, il faudra créer 70 places de stationnement et envisager 60 places de plus en cas de manifestations exceptionnelles. Nous avons prévu de mettre à disposition un parking provisoire sur la rue de Mortaigue, la connexion mobilité douce étant assurée avec ce projet. Le besoin en places de stationnement vélos a également été étudié, il s'élève à environ 100 places. Selon les normes fédérales, il est possible de prévoir dans un premier temps deux tiers de ces places avec le dégagement nécessaire pour étendre à 100 places en cas de besoin. 10 places motos sont également prévues. Le raccordement de cette surface avec la route cantonale a été étudié. La variante retenue est une perte de priorité avec un élément de réduction de vitesse à l'entrée du village. L'échange avec le voyer des routes et la DGMR a montré que le canton a un très fort intérêt à raccorder les pistes cyclables du village et de la grève. Ils sont prêts à intégrer cette piste dans le cadre de leur propre enquête préalable, ce qui est extrêmement positif. En ce qui concerne le détail des accès et la réduction de la vitesse à l'entrée du village, il est envisagé d'avancer le panneau 50 km/h et de créer une plateforme avec un enrobé de couleur différente et éventuellement une surélévation. La suite du projet consiste, en collaboration avec le bureau Perret-Gentil, à la préparation du dossier d'enquête des infrastructures sportives avec les accès et les stationnements. Cette mise à l'enquête vise à obtenir un avis préalable des autorités cantonales sur la possibilité d'aménager ces infrastructures en fonction de l'affectation actuelle de la zone. Si le préavis du canton est favorable, nous aurons passé une étape importante dans ce projet et nous pourrions lancer une enquête complémentaire via un appel d'offre aux bureaux spécialisés pour savoir comment nous allons raccorder ces infrastructures en terme d'eau, d'évacuation des eaux usées, d'évacuation et infiltration des eaux claires, etc.

M. Gabriel David

STEP : afin d'affiner les calculs, l'ingénieur a besoin du dernier rapport de la STEP.

Les Fleurettes : la séance avec les habitants du quartier n'a pas encore pu avoir lieu. J'espère pouvoir l'organiser bientôt. Le début des travaux est confirmé pour mi-août. Le dossier de demande d'offres est en cours.

M. Guy-Daniel Beney

Suite au préavis 2020/21 sur les infrastructures de stationnement, validé par le conseil, et à la parution FAO du 9 mars, la consultation est obligatoire durant 30 jours. Cette dernière se fait normalement auprès du greffe. Vu la fermeture des bureaux de l'administration communale en raison de la situation sanitaire nous avons préféré afficher ces plans sur les vitres de l'entrée de la salle polyvalente. Ils peuvent ainsi être consultés en tout temps. Notre ASP sera présente afin de donner plus d'informations le lundi matin de 8h à 11h et jeudi de 15h à 19h durant ces 30 jours ainsi que le samedi 20 mars de 9h à 12h. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et aux piliers publics d'Yvonand et de la Mauguettaz. Il est encore possible d'obtenir une copie papier du dossier, sur demande auprès du greffe. Les copies sont facturées au tarif usuel, soit environ CHF 35.-- pour le dossier complet. Dans ce cas, il faut prévoir un délai assez long. Les mesures seront mises en vigueur dès le 15 avril, en ce qui concerne le sens unique de l'avenue des Pins et le stationnement payant ou à durée limitée. Je vous conseille donc d'être attentifs.

ASP : la municipalité a diffusé une offre d'emploi de garde parcs ou d'ASP en janvier dernier. 26 postulations nous sont parvenues. 5 dossiers qui correspondaient réellement au cahier des charges ont été retenus. Les 5 candidats ont été auditionnés le 9 février. Il en est sorti deux finalistes qui ont chacun effectué une demi-journée avec notre ASP pour découvrir notre commune et pour que notre ASP puisse faire la connaissance du candidat. Le choix final s'est porté sur Monsieur Jean-Paul Garcia Zielinski, âgé de 52 ans et habitant Orbe. Il a travaillé dans le domaine de la sécurité pendant 13 ans et a suivi sa formation d'ASP à l'Académie de Police de Savatan en 2012. Il a œuvré comme ASP pour la commune de Gland jusqu'à la fin de l'année dernière. Il était donc disponible et a commencé son mandat dans notre commune en tant qu'ASP adjoint cet après-midi. C'est un bel avantage de pouvoir bénéficier d'une personne avec ce type de qualification plutôt que d'avoir engagé un garde-parcs dont les missions auraient été limitées. M. Garcia Zielinski pourra gérer tout ce qui concerne la circulation, toutes les tâches liées au poste d'ASP et d'autres nouvelles missions pourront lui être confiées en collaboration avec l'ASP titulaire Mme Sabotic. Vous aurez tout loisir de le rencontrer sur le terrain.

Ordre du jour

1. Préavis 2021/01 Compléments de charges sur le compte 430.3142.1 « Entretien des routes».

Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

L'arrêt de bus est très largement utilisé, en particulier par les élèves. Un aménagement provisoire, incluant un abri, a été mis en place durant les travaux. La bande de roulement du bus était en très mauvais état et un accès mobilité douce provisoire avait été aménagé par la voirie. En outre, le promoteur ayant terminé son projet, une négociation a eu lieu concernant la compensation financière pour la dégradation des infrastructures communales lors du chantier. La municipalité a décidé la réfection complète de l'arrêt de bus en stipulant qu'à la fin des travaux une demande de crédit complémentaire serait adressée à la commission des finances. Ce préavis a pour but d'expliquer quelles ont été les options choisies par la municipalité et quelles sont les améliorations apportées aux infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

2. Préavis 2021/02 Rénovation des courts de tennis. Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

Le Tennis Club a sollicité un soutien pour des travaux de réfection qu'il doit engager sur les courts 2 et 3. Avant d'entrer en matière, la municipalité a étudié la situation du Tennis Club et a repris le dossier de 2007 qui avait mené à une précédente réfection des infrastructures. Pour financer les travaux, la municipalité avait alors racheté la parcelle qui appartenait au Tennis Club afin que ce dernier puisse financer les travaux. Le Tennis Club a également envisagé un système de clé plus pratique qui sera financé par son fond de rénovation. L'amélioration de l'éclairage du court 1 est aussi prévu. Le fond de rénovation du Tennis Club ne permet pas de faire face à tous ces investissements, d'où la demande de participation financière. L'alternative du Tennis Club serait d'augmenter ses revenus afin de pouvoir faire face à ces investissements. La municipalité souhaite maintenir une offre élargie d'infrastructures sportives et en assurer l'accès à des tarifs accessibles. Elle a pris en compte le fait que ce club n'a pas sollicité de soutien de la commune depuis plus de dix ans et a trouvé judicieux de vous soumettre cette demande. La municipalité propose de soutenir une part de ce montant à fond perdu et de demander une participation au Tennis Club par un prêt de CHF 20'000.--, sans intérêts, remboursable sur 10 ans à raison de CHF 2'000.-- par an.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

3. Préavis 2021/03 Demande d'un crédit de rénovation des sols du local R1 sis dans le bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 (halle industrielle) et occupé par le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS). Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Emmanuelle Bigot

Ce préavis concerne le sol de la halle qui accueille les véhicules. Le revêtement du sol est particulièrement dégradé rendant le sol glissant. Projection de plans et de photos, commentaires. Il n'est pas prévu de rénover l'entier des surfaces. Le SDIS, afin d'éviter les chutes, a anticipé depuis longtemps la problématique des sols glissants en installant des tapis là où c'était envisageable. Les travaux de réfection du sol doivent être réalisés en trois étapes. Ce préavis a pour but de palier aux problèmes des sols glissants, de la peinture qui s'écaille et de prévenir des dégradations ultérieures résultant des manœuvres de véhicules lourds dans la halle. Nous avons demandé 3 offres. Ayant reçu des échos très négatifs de travaux similaires fournis par la société dont l'offre était la moins chère, nous avons choisi l'offre intermédiaire. La société choisie interviendra également sur le chantier de la salle de gym. Merci de corriger en page 4 du préavis, nous parlons d'un total TTC.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

4. Interventions individuelles

M. Bernard Krieger

Tout d'abord, j'aimerais vous dire merci pour le soutien que vous avez apporté à la pétition « SOS Village Pêcheurs ». Je tiens également à remercier Monsieur Massimo Greco qui, par son soutien rédactionnel de très bonne qualité, a permis de démontrer à toute la région l'importance que revêt le Village des Pêcheurs pour les habitants d'Yvonand.

En outre, j'ai des questions à la municipalité au sujet du préavis municipal 2019/12 qui portait sur le développement d'un concept de village solidaire en faveur des aînés. Une analyse

préliminaire effectuée au printemps 2019 faisait état d'un écho favorable auprès des seniors et plusieurs habitants avaient manifesté une envie de participer au projet. Le but de ce dernier est de faciliter l'intégration des personnes âgées au sein du village afin d'améliorer la qualité de vie et, au terme du processus, que notre village possède une communauté identifiée, active et organisée. L'accord de collaboration entre la commune et Pro Senectute prévoit que la commune s'engage à octroyer une subvention de CHF 207'910.-- sur 3 ou 3 ans et demi, de mettre un local à disposition dès que possible, d'apporter sa contribution à la visibilité du projet, de faciliter l'accès aux ressources de l'administration communale, d'organiser des séances publiques, de déléguer un ou plusieurs représentants aux séances de travail. De son côté, Pro Senectute fournit les ressources humaines nécessaires, assure en RC, gère le budget d'animations à hauteur de CHF 10'000.-- par année de manière économe et transparente, etc. Mes questions sont les suivantes : Actuellement, dans quelle phase du projet nous trouvons-nous ? Un local a-t-il été mis à disposition ? Si oui, lequel ? Qui sont le ou les délégués de la commune participant aux séances de groupe ? A l'article 8, Pro Senectute s'engage à rédiger un rapport annuel complet, ce rapport a-t-il été transmis en décembre 2020 ? Financièrement à quoi en est-on ? Y a-t-il déjà eu des factures sur ce projet ?

M. Martin Schnorf

Normalement, nous aurions dû commencer en septembre 2020. Le projet Village solidaire de Pro Senectute est un immense succès sur le plan cantonal, nous devons attendre qu'un collaborateur soit libéré d'un précédent projet afin de débiter le nôtre. Vu la pandémie, toutes les activités au sein du village et du canton ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Ce n'est qu'à partir de février 2021 que nous avons eu les premiers contacts avec Pro Senectute afin de voir comment nous allons développer le futur. En ce qui concerne l'aspect financier, nous n'avons rien versé à ce jour, car nous n'avons reçu aucune prestation. Nous n'avons pas pris de décision en ce qui concerne le local, nous attendons de pouvoir rencontrer nos partenaires. Au sujet des délégués, la pandémie a permis à d'autres acteurs de la solidarité envers nos aînés de se dévoiler ; les commerces, la jeunesse, etc. Nous devons revoir avec Pro Senectute la manière de les intégrer. La pandémie, outre ses aspects néfastes, a eu un impact très positif : la solidarité au sein et autour de notre village. La prochaine séance que nous planifierons avec Pro Senectute, à laquelle je participerai en tant que responsable du dicastère, aura pour but de définir un objectif et les moyens d'y parvenir.

La parole n'est plus demandée.

Le président revient sur le point du postulat déposé en début de séance et demande à l'assemblée de passer au vote de ce postulat.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 6

Le postulat est accepté à la majorité.

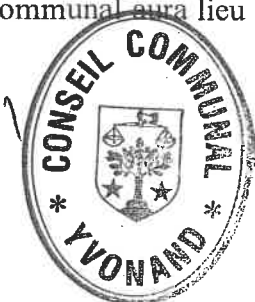
Nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : le même.

La séance est close à 21 h 25. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 26 avril 2021, probablement toujours dans cette même salle:

Le Président
Hubert Vermot



La Secrétaire
Nicole Bachmann

Yvonand, le 14 mars 2021

Monsieur Hubert Vermot
Président du Conseil Communal
1462 Yvonand

Postulat, en conformité avec l'Article 59, alinéa a) du Règlement du Conseil Communal

Déposé par Nicole Bachmann, Christiane Brugger, Jean-Claude Ackermann, Christian Aubert, Bernard Krieger, Soprano Marinelli, Cyril Ottonin, Hanspeter Tschäni, Charles Wernuss, toutes et tous Conseillers communaux et membres du groupe PLR

Concerne: L'Agenda 2030 et activités correspondantes à Yvonand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En juin 2011, la Municipalité d'Yvonand a émis la Charte Agenda 21 qui se basait sur des démarches internationales, fédérales et cantonales concernant le développement durable. En 2015, l'ONU a adopté l'agenda 2030 qui remplace l'Agenda 21 et élargit considérablement le cadre des activités avec ses 17 Objectifs de développement durable. En 2017, ces objectifs étaient traduits en projets concrets par la Confédération. Dans le Canton de Vaud, l'Agenda 2030 est actuellement en cours d'élaboration: "Chaque département, chaque service de l'administration est impliqué dans la démarche" (voir site vd.ch). Au niveau des communes, un guide pratique était récemment élaboré par Coord21, une association des collectivités engagées pour la durabilité.

En vue de ces changements importants, la question se pose de quelle manière Yvonand veut continuer, voire élargir les activités entamées sous l'Agenda 21 pour se conformer au cadre plus large de l'Agenda 2030. Pour que le Conseil communal et ses membres puissent contribuer à cet exercice, il est nécessaire qu'ils connaissent les objectifs de l'Agenda 2030 et soient régulièrement informés sur les activités à Yvonand dans le cadre du développement durable.

Dans cette perspective, nous demandons à la Municipalité de la Commune d'Yvonand

- 1) de faire en sorte que le Conseil communal soit informé sur les principes et objectifs de l'Agenda 2030,
- 2) de communiquer au Conseil communal de quelle manière les dicastères envisagent à contribuer à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030, et
- 3) de présenter chaque année dans son rapport de gestion un bilan des activités entamés dans le cadre du développement durable.

Au nom des dépositaires: Hanspeter Tschäni

